



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 18506

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui indiquer si elle entend réserver une suite favorable à la proposition de l'Association des maires des grandes villes de France de mettre à l'ordre du jour de la Conférence nationale des exécutifs le problème de l'emploi et des territoires.

Texte de la réponse

L'ordre du jour de la Conférence nationale des exécutifs, instance la plus élevée de concertation entre l'État et les collectivités territoriales, est arrêté par le Premier ministre. À ce jour, le ministre d'État, membre de la CNE, n'entend pas proposer de mettre à l'ordre du jour « le problème de l'emploi dans les territoires ». Mais il convient de rappeler que chaque association de collectivités représentée au CNE (ARE ADF et AMF) a la faculté de proposer des points d'ordre du jour. En accord avec les participants, le Premier ministre a fixé trois objectifs prioritaires sur lesquels la CIME doit travailler et se prononcer : l'évolution des dotations ; les compétences des collectivités ; la réforme de la taxe professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18506

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 octobre 2008

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2005

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8809